

rapport en 1950, nous consacrons 106 millions aux pensions de vieillesse. Aujourd'hui, je le répète, nous versons aux 714,197 titulaires, plus de 28 millions par mois en pensions de vieillesse à l'égard des gens âgés de 70 et plus. Pour l'année financière 1953-1954, nous avons versé une somme de 339 millions, et chaque année il se produit une augmentation moyenne d'environ 15 millions. Si l'on songe au nombre croissant de citoyens âgés, on se rendra compte que le coût est destiné à augmenter.

Même en se fondant sur le montant actuel, lequel est trois fois et demie celui que nous dépensions il y a trois ans, on verra que la sécurité de la vieillesse formera, d'ici quelques années, le poste le plus considérable de notre programme de sécurité sociale. Pour les 700 à 800,000 personnes âgées de 70 ans et plus, —et je ne parle pas de celles qui ont atteint 60 ans et plus,—nous dépenserons plus que nous ne versons actuellement à deux millions et demi de familles, pour cinq millions d'enfants, sous forme d'allocations familiales; trois fois autant que ce que nous versons sous forme de pensions d'invalidité aux anciens combattants des deux Grandes Guerres et trois fois autant que les prestations d'assurance-chômage versées à tous les membres assurés de notre main-d'œuvre nationale lorsqu'ils ont été sans travail,—et ces effectifs nationaux comptent cinq millions de travailleurs rémunérés.

M. Knowles: Le ministre étendrait-il ses comparaisons à notre budget de défense?

L'hon. M. Martin: Notre budget de défense se chiffre à environ deux milliards. Voici ce que j'ai à dire à cet égard. Durant la présente session, le Gouvernement va présenter à la Chambre un programme national d'allocations d'invalidité. Comme je l'ai dit et comme l'a mentionné le premier ministre (M. St-Laurent), le Gouvernement, tenant compte des obligations en temps de paix et en temps de guerre, qui découlent de nos relations avec d'autres pays et des autres obligations auxquelles il faut faire face sur le plan national, songe constamment à l'opportunité de faire bénéficier la population de saines mesures de sécurité sociale. Lorsqu'on propose tous ces autres programmes sans tenir compte de ce que nous accomplissons dans d'autres domaines, sans tenir compte des projets que nous envisageons déjà, on crée là selon moi le plus grand obstacle qui soit à la mise en œuvre d'autres mesures que nous voudrions appliquer, en temps et lieu, compte tenu de nos obligations.

Voulons-nous la mise en vigueur d'un régime national d'allocations d'invalidité, du

[L'hon. M. Martin.]

genre de celui que le Gouvernement se propose de présenter dès la présente session?

M. Knowles: Très bien! Et bientôt!

L'hon. M. Martin: Désirons-nous que le programme national de santé du Canada prenne de l'expansion dans le domaine de l'hygiène publique, de la lutte contre le cancer et ainsi de suite?

M. Knowles: Oui, aussi l'assurance-santé.

L'hon. M. Martin: Désirons-nous voir des améliorations à certains aspects des mesures de bien-être social destinées aux anciens combattants; désirons-nous qu'on améliore les dispositions de notre loi sur l'assurance-chômage? Désirons-nous qu'on améliore les dispositions visant les aveugles? Désirons-nous qu'on prenne d'autres mesures en vue d'alléger le fardeau qui pèse sur notre population à l'égard des soins hospitaliers et médicaux? Si nous désirons réellement réaliser toutes ces choses, je demande à mon honorable ami s'il est vraiment sincère. Si nous sommes vraiment sincères, personne n'osera formuler une proposition qui, nous le savons tous, ne saurait être acceptée en ce moment et qui ne ferait que nuire à la réalisation des autres objectifs.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre était membre du comité parlementaire qui a étudié l'ensemble de la question de la sécurité des vieillards. Ce comité, composé de représentants de tous les partis politiques, a exprimé l'avis que nous devrions maintenant nous efforcer de fonder nos mesures de sécurité sociale sur le principe de la participation, dans la mesure du possible, si nous désirons en étendre l'application à tout le monde, contrairement à ce qu'on fait aux États-Unis, où le régime n'atteint qu'une certaine partie de la population.

Eh bien, si nous étions sincères alors, pourquoi le serions-nous moins maintenant en ce qui concerne le principe de la participation? Voici l'opinion qu'a exprimée le comité dont faisait partie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et dont faisait aussi partie l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw), qui représentait le crédit social. Ce comité, qui a accompli de la bonne besogne, s'est exprimé de la façon suivante:

Le Comité favorise le principe contributif, non seulement à cause de son importance pour percevoir tous les fonds nécessaires, mais aussi parce qu'il importe d'établir d'étroites relations dans l'esprit du citoyen entre sa contribution au coût du programme et le bénéfice qu'il en recevra.

C'était là ce que tous les honorables députés souhaitaient en 1950. Si nous voulons sauvegarder ce principe, qu'ils ont tous préconisé avec beaucoup d'énergie, il me semble